REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE ARRONDISSEMENT D'ANGERS CANTON DE TIERCE

Reçu en préfecture le 21/11/2023 Publié le ID : 049-214901324-20231113-DCM2023_60-DE

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

Effectif statuaire : 19 Membres en exercice : 19

PRESENTS:

AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GRIMAULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES: AUGEREAU Line donne pouvoir à Henri SAULGRAIN, GAUDIN David donne pouvoir à Emmanuel BREHERET, GESTRAUD Samuel donne pouvoir à Jean-Louis GRIMAULT, PETIT Sabrina donne pourvoir à Virginie AUDARD

ABSENTS: JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis GRIMAULT

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2023-60 du 13-11

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - CIRQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'école privée Les Templiers a fait intervenir un cirque au mois d'octobre, que le tarif qui leur avait été communiqué avant la fin de l'année scolaire 2022-2023 était de 50 € pour toute la présence, et que le cirque est resté neuf jours sur le domaine communal,

CONSIDERANT que la décision tarifaire communale a été modifiée le 09 septembre 2023, portant ce tarif à 50 € par jour de présence,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de facturer 50 € pour toute la durée de la présence, lorsque les cirques viennent à l'initiative des écoles de la commune, sinon le tarif reste à 50 € par jour de présence.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le tarif de 50 € pour toute la durée de présence, lorsque les cirques viennent à l'initiative des écoles de la commune.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance Jean-Louis GRIMAULT Etriché, le 14 novembre 2023

Le Maire

David LAGLEYZE

49330

Siret : 21490132400019 - Code APE : 8411Z

1 sur 1